

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3326

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **ZAC de la Norechal - Approbation du programme des équipements publics (PEP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a défini les objectifs du projet urbain du quartier de la Norechal à Fontaines sur Saône et engagé, sur la base de ceux-ci, une procédure de concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette concertation s'est déroulée du 28 avril 2003 au 1er juin 2004. Par délibération en date du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a pris acte du bilan de cette concertation, entériné les grands axes du projet urbain et créé la ZAC.

Par délibération en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Norechal, la passation d'une convention publique d'aménagement (CPA) avec l'Opac du Rhône ainsi que le projet de programme des équipements publics (PEP) prévu dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Il convient de rappeler que le projet de renouvellement urbain de la Norechal vise une intégration urbaine et sociale de ce quartier au sein du centre-bourg de Fontaines sur Saône avec la mise en œuvre d'un programme de démolition-reconstruction favorisant la mixité, le désenclavement du site par la création de voies raccordées sur les rues existantes (Gambetta et Rousseau) et la réorganisation des espaces publics en liaison avec le centre-bourg.

Pour mémoire, le programme global des constructions prévoit la réalisation, dans le périmètre de la ZAC, d'environ 26 400 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) se répartissant comme suit :

- 15 200 mètres carrés de logements locatifs sociaux (170 logements environ),
- 4 500 mètres carrés de logements en accession à la propriété (45 logements environ),
- 6 700 mètres carrés de logements locatifs libres (67 logements environ).

Le projet de PEP concernait la réalisation des aménagements suivants :

Infrastructures						
Equipements créés	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Gestionnaire futur	Financement	Coût travaux (en € HT)	Années de réalisation
création d'une place publique	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	478 372	2009-2010
aménagement du parc de la mairie	Opac du Rhône	privée	commune de Fontaines sur Saône	ZAC	118 576	2008
requalification de la rue Gambetta	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	202 217	2009-2010
requalification de la rue Rousseau	Opac du Rhône	privée	Département	ZAC	241 960	2009-2010

requalification de la place de la Liberté	Opac du Rhône	privée	Département	ZAC	127 384	2009-2010
création de voies de desserte interne et aménagement des abords du groupe scolaire	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	1 213 990	2008-2010
aménagement d'une promenade belvédère	Opac du Rhône	privée	commune de Fontaines sur Saône	ZAC	140 179	2008
réalisation de promenades piétonnes	Opac du Rhône	privée	commune de Fontaines sur Saône	ZAC	128 190	2009-2010
assainissement	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	179 800	2009
eau potable et défense incendie	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	455 700	2007
eaux pluviales	Opac du Rhône	privée	Communauté urbaine	ZAC	583 340	2008-2010
EDF/GDF	EDF/GDF	EDF/GDF	EDF/GDF	ZAC et EDF/GDF (convention à établir)	51 800	2010
réseau mutualisé de télécommunications	Opac du Rhône	privée	concessionnaires de réseaux	ZAC	46 582	2008-2009
éclairage public	Opac du Rhône	privée	commune de Fontaines sur Saône	ZAC	241 430	2010

Ce projet de PEP n'a pas fait l'objet de modification depuis son arrêt par délibération du conseil de Communauté en date du 20 septembre 2004.

Par délibération en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) qui intègre, au travers d'une orientation d'aménagement de quartier, la localisation et les principales caractéristiques des voiries et espaces publics du PEP de la ZAC de la Norechal.

L'enquête publique relative au projet de PLU n'a fait l'objet d'aucune observation concernant le projet de PEP de la ZAC de la Norechal à Fontaines sur Saône.

L'article R 311-8 du code de l'urbanisme prévoit que l'assemblée délibérante compétente approuve le PEP prévu dans la ZAC ;

Vu ledit programme des équipements publics ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de la Norechal à Fontaines sur Saône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,